



CHARTRE DE BON USAGE Des visioconférences EN SITUATION DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE ET/OU ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL

Le présent document a pour objectif de compléter le règlement présent dans le carnet de correspondance et de vous informer sur les conditions d'utilisation des applications de visio-conférence que l'établissement déploie dans le cadre de l'enseignement à distance.

Ces visioconférences pourront être mise en place par les enseignants pour réaliser une classe virtuelle (enseignant et élèves en distanciel) ou une classe filmée (enseignant et une partie des élèves en présentiel, les autres élèves en distanciel).

1. Les élèves s'engagent à ne pas partager les liens de connexion sur des réseaux sociaux ou avec des personnes non inscrites au cours. Seuls les élèves inscrits pédagogiquement à un cours sont autorisés à y participer.
2. Par respect pour chacun et chacune, lors d'une visio-conférence, les élèves doivent être dans une tenue correcte, de la même façon que s'ils étaient physiquement dans une salle de classe.
3. Les plaisanteries et canulars pendant une séance de visio-conférence seront sanctionnés au même titre qu'une perturbation de cours en présentiel.
4. Conformément au droit de la propriété intellectuelle, Il est strictement interdit d'enregistrer tout ou partie du cours en ligne, et de le partager, avec ou sans modification.
5. Les élèves s'engagent à ne pas fixer, exploiter ou diffuser l'image d'un tiers sans son accord écrit préalable. En effet, tout enregistrement de la voix, toute diffusion de photos, de vidéos dans lesquelles apparaissent des personnes nécessitent d'obtenir au préalable l'autorisation des personnes concernées (ou de leurs représentants légaux si elles sont mineures) en application de l'article 9 du Code civil qui dispose que « chacun a droit au respect de sa vie privée ».
6. Il est strictement interdit de diffuser des informations :
 - Injurieuses ou diffamatoires,
 - Pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui,
 - Faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie,
 - Pouvant porter atteinte à l'ordre public.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les "règles de bon usage" énoncées ci-dessus est passible de sanctions :

- Internes à l'établissement (sanctions disciplinaires énoncées dans le règlement intérieur). Ces sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive et seront modulées en fonction de la gravité de la faute commise, appréciée par le professeur, l'équipe pédagogique, le chef d'établissement et en dernier ressort le Conseil de Discipline.
- Externes relatives au code pénal, l'article 226-8 du Code pénal punit **d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement**, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

Ces règles de "bon usage" sont susceptibles d'évoluer sous le contrôle du conseil d'administration, notamment en fonction de l'état de la technique et des pratiques constatées dans les visioconférences.

CHARTRE DE BON USAGE
Des visioconférences
EN SITUATION DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE ET/OU ENSEIGNEMENT
EN DISTANCIEL

Années : de 2020 à la fin de l'année scolaire juin 2021

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Classe :

Adresse e-mail de l'élève (obligatoire) :

Reconnais avoir pris connaissance de la présente « charte du Bon usage des visioconférences en situation de continuité pédagogique et/ou enseignement en distanciel »,

Je m'engage à la respecter sous peine d'encourir les sanctions et/ou condamnations prévues au dernier paragraphe.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation) afin de vérifier que l'usage est conforme aux règles énoncées dans la présente charte.

Date :

Signature de l'utilisateur :

Signature du représentant légal pour les utilisateurs mineurs :

N.B. : cette charte est valable durant toute la période d'hybridation ou de confinement. Les modifications ultérieures seront portées à la connaissance des utilisateurs.